COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2022	31/12/2021
	Nombre de mois de la période			12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 - France**	**2 - Exportation**	**Total**	**Total**
	Ventes de marchandises				
	Production vendue biens				
	Production vendue services	16 000		16 000	12 000
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)	16 000		16 000	12 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
	Autres produits (1) (11)				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			**16 000**	**12 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			6 279	6 395
	Impôts, taxes et versements assimilés			346	344
	Salaires et traitements				
	Charges sociales (10)				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			547	547
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges (12)				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			**7 172**	**7 287**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**8 828**	**4 713**
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)			6 380	3 752
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)			**6 380**	**3 752**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				**-6 380**	**-3 752**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				**2 448**	**962**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		20 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 040	2 040
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	**2 040**	**22 040**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-2 040**	**-22 040**
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**16 000**	**12 000**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**15 593**	**33 079**
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		**407**	**-21 079**

Renvois					
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières		
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		
			- Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(9)	Dont transferts de charges			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
	(13)	Dont primes et cotisations complém. personnelles : facultatives	obligatoires		
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes		16 000,00	12 000,00
	(15)	Résultat en Euros et centimes		407,37	-21 078,75

VARIN
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 RUE PAUL RAMIER, 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
850 251 331 RCS CRETEIL-94000

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 407 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 407 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 863 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Bertrand Schmitt

Certified by yousign

Certifié conforme
Le Président
Bertrand SCHMITT

RAPPORT
Du
Commissaire aux Comptes
sur les comptes de l'exercice

Du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022

VARIN S.A.S.

6 rue Paul Ramier

94210 SAINT MAUR DES FOSSES

RCS 850251331 CRETEIL

SK AUDIT S.A.S

Patrick BILSKI

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

12 Cité Falguière
75015 PARIS
Tél. : 01 53 63 86 00 **Mail** : patrick.bilski@sk-audit.fr

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VARIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note du Paragraphe « Divers » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les mesures de redressement mises en place devraient produire des résultats.

Les informations prévisionnelles laisseraient entrevoir une amélioration de la situation financière de la société dans un avenir prévisible

La direction estime que ces éléments aboutiront favorablement et a donc conclu qu'il était, dans ce contexte, approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels.

Ces informations sont décrites de façon pertinente dans l'annexe et dans le rapport de gestion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprises relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 15 juin 2023



Patrick Bilski

Commissaire aux comptes

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2018-07).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l 'entité a choisi la méthode prospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations hors d'usage et obsolètes ont été sortis de l'actif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Figurent dans les immobilisations financières les dépôts et cautionnements et notamment les loyers de garantie.

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	2 736			2 736
Total	**2 736**			**2 736**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
Total				
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	716 201			716 201
Total	**716 201**			**716 201**
Total général	**718 937**			**718 937**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles	1 482	547		2 029
Total	**1 482**	**547**		**2 029**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
Total				
Total général	**1 482**	**547**		**2 029**

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Divers

La situation de trésorerie de la société Varin est devenue préoccupante compte tenu des difficultés financières de la filiale ABC.

Afin que la filiale puisse remonter à la société Varin la trésorerie necessaire au paiement de ses emprunts, plusieurs mesures significatives ont été mises en place telles que la baisse de la masse salariale par suppression de 3 postes, renegocaition auprès des fournisseurs et étalement des dettes URSSAF.

Par ailleurs la société a demandé à renégocier son pret en reportant 12 mensualités de remboursement à l'issu du pret.

Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	473 084		90 519	382 565
Emprunts divers				
Total	**473 084**		**90 519**	**382 565**

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	**398 047**	**106 500**	**291 547**	
. à 1 an maximum à l'origine	15 482	15 482		
. à plus d'1 an à l'origine	382 565	91 018	291 547	
Emprunts et dettes financières divers				
Total	**398 047**	**106 500**	**291 547**	

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Exemplaire certifié
conforme à l'original

CCK

Euros

Bertrand Schmitt
Certified by yousign

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	2 736	2 029	707	1 254
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en-cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)				
		Autres participations	716 201		716 201	716 201
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		Total (II)	**718 937**	**2 029**	**716 908**	**717 455**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)				
		Autres créances (3)				
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	141		141	2 392
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)				
		Total (III)	**141**		**141**	**2 392**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
		Primes de remboursement d'obligations (V)				
		Ecarts de conversion actif (VI)				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	**719 079**	**2 029**	**717 049**	**719 847**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Euros

BILAN PASSIF

			31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :	1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :	)		
	Réserve légale (3)		100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	)	9 456	30 535
	Report à nouveau			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		407	-21 079
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées		7 566	5 526
	Total (I)		**18 530**	**16 082**
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		398 047	473 084
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	)	293 935	226 974
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 037	3 707
	Dettes fiscales et sociales		346	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		154	
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)			
	Total (IV)		**698 520**	**703 765**
Ecarts de conversion passif		(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)		**717 049**	**719 847**

Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
		Ecart de réévaluation libre	
		Réserve de réévaluation (1976)	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	406 973	321 200
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		